



COMPTE-RENDU **DU CONSEIL SYNDICAL EN DATE DU 19 DECEMBRE 2016**

Délégués titulaires présents :

MM. NARDIN Michel – JEANROY Serge – CLEMENCE Patrick - BERNARDIN Christophe – NADALIN Serge – BLANC Michel – SESSEGOLO Eric – EINHORN Alain - CHALMEY Daniel – LATZ Christian – NICOLAS Damien – WEYH Julien – GEORGES Christophe – SORET François

Délégués mandatés :

M. FABRO Alain, suppléant, mandaté par M. PELLEGRINI Fabrice
M. GRAPIN Marcel, suppléant, mandaté par M. CRAVE Bruno

Délégués titulaires absents ou excusés :

Mmes STARCK Marie-José - LAMBERT Agnès
MM.CHRETIEN Guy – ANTOINE Jean – ALGHIERI Philippe – BITSCH Simon – STOUFF Jean-Paul
GEBEL José - BEHRA Jean-Claude – GIRARDIN Philippe

M. GEORGES Christophe a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie tout d'abord les délégués pour leur présence.

PRIX DE L'EAU – ANNÉE 2017 DELIBERATION N° 18/16

Les délégués, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2017, à savoir :

- 400 premiers m³ **1,48 €uros H.T.**
- au-delà **1,30 €uros H.T.**

DIVERS TARIFS – ANNÉE 2017 DÉLIBÉRATION N° 19/16

Les délégués, à l'unanimité, fixent les divers tarifs 2017, comme suit :

Désignation	Tarifs
Dépose de branchement – résiliation d'abonnement	145,00 €
Redevance entretien des branchements	22,00 €
Location des compteurs	
Redevance sur les prélèvements	0,08 €
Heure de fontainiers	27,00 €
Prise en charge intervention des fontainiers (déplacement et mise à disposition petit outillage)	25,50 €
Prise en charge interventions en urgence le week-end ou les jours fériés lors de sinistres	53,00 €

Fourniture et pose compteur horizontal 15 mm	42,00 €
Fourniture et pose compteur toutes positions 15 mm	48,00 €
Fourniture et pose compteur horizontal 20 mm	50,00 €
<i>A compter de 2012, le déplacement n'est plus intégré dans le prix du compteur.</i>	
<i>La main d'œuvre sera facturée en fonction du temps passé au tarif de l'heure de fontainier.</i>	
<i>Les fournitures et pièces nécessaires à la pose du compteur seront facturées au prix d'achat.</i>	
Pompage regard comptage	35,00 €

**BUDGET PRIMITIF : OUVERTURE DE CRÉDITS – DISPOSITIONS APPLICABLES AVANT
LE VOTE DU BUDGET 2017
DELIBERATION N° 20/16**

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical, avant le vote du budget 2017, au titre du nouvel exercice et en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- d'ouvrir en section de fonctionnement, les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année précédente,
- d'autoriser, avant le vote du budget primitif 2017, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement correspondant à un maximum de 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2016, à savoir :

- **Total chapitre 21 : 87 700 € X 25 % soit 21 925 €**
- **Total chapitre 23 : 341 250 € X 25 % soit 85 312.50 €.**

Après en avoir délibéré, les délégués, à l'unanimité, décident :

- **D'OUVRI**R en section de fonctionnement, les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année précédente,
- **D'AUTORISER**, avant le vote du budget primitif 2017, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement correspondant à un maximum de 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2016, et dans la limite des crédits repris ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEVENIR DU SYNDICAT

Une réunion d'échanges et de travail avec l'équipe technique et le Vice-Président "eau" de la CAB a eu lieu le 19 octobre 2016 à Lagrange. Une réunion du groupe de travail SYNDICAT-CAB a eu lieu le 2 décembre 2016 à Belfort.

Lors de cette dernière réunion, il a été acté que la compétence "eau" ne serait étendue à tout le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort que le 31 décembre 2017, en conséquence le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas perdurera jusqu'à cette date.

Cette décision devrait être votée par le Conseil Communautaire du Grand Belfort le 26 janvier 2017.

En 2018, les tarifs en vigueur à la CAB seront ensuite appliqués. Mais le principe d'un tarif dégressif pour les agriculteurs a été retenu.

IMPAYÉS ANNÉES 2015 ET 2016

Pour l'année 2015, sur un montant global facturé de 1 140 529.93 € TTC, le montant des impayés est de 8 120.75 € TTC, soit 0.71 %.

Pour l'acompte de l'année 2016, concernant les sommes exigibles en Juillet 2016, les impayés sont de l'ordre de 2.66 %.

La facturation de fin d'année devait être terminée avant le 9 décembre pour la transmission aux deux Communautés de Communes (CCTB et CCPSV) qui doivent disparaître au 1^{er} janvier 2017. Monsieur le Président remercie et félicite tous les agents pour leur efficacité.

MISE EN VENTE DU BATIMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les dirigeants actuels de la CAB ont informé le Syndicat qu'ils ne souhaitent pas récupérer le bâtiment de Lagrange. Il sera donc nécessaire de le vendre (cession au 1^{er} janvier 2018). Le prix du bâtiment a été estimé par les domaines à 500 000 € ($\pm 15\%$). En 2017, il restera 164 236.77 € à rembourser sur le prêt spécifique à ce bâtiment. Il conviendra donc de délibérer en 2017 sur le prix de vente.

PRÉ-BILAN DE LA PRODUCTION DE L'ANNÉE 2016

Un bilan partiel de la production 2016 a été exposé. Le bilan complet sera présenté lors du prochain conseil syndical.

60 fuites (69 en 2015). 33 branchements (41 en 2015).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.